



ASSOCIATION AAE

9 RUE JEAN BART

62143 ANGRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARTICLE L 823 – 16

EXERCICE CLOS LE 31-12-2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 Juin 2026

Conformément aux dispositions de l'article L 823-16 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les contrôles et vérifications effectués jusqu'à ce jour au sein de votre Association.

Dans le cadre de cette mission et suivant les règles de diligences normales en la matière, il a été procédé à des contrôles afin d'évaluer le risque d'anomalies significatives dans les comptes de votre Association.

Subventions :

Suite à la vérification du tableau de suivi global annuel financeur par financeur des subventions reçues sur l'exercice, il a été constaté que le total subventionné sur l'exercice comptable par les différents organismes dépasse le total des charges réelles de l'année, il existe ainsi un risque de reversement en cas de contrôle.

Ce risque n'étant pas réalisé, il n'a pas été repris dans le rapport d'audit.

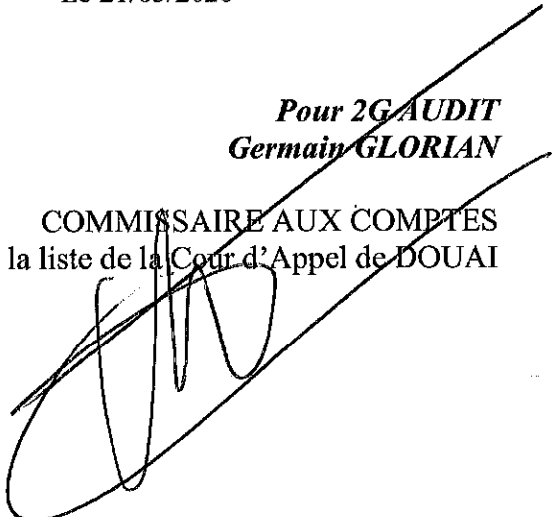
Procédures :

*Ecrire une procédure pour le suivi du tableau des subventions et charges affectées de l'exercice ;

Le 21/05/2026

***Pour 2G AUDIT
Germain GLORIAN***

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit sur la liste de la Cour d'Appel de DOUAI





AAE

Siège social : 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Cabinet 2G AUDIT

Siège social : 1 avenue Paul MICHONNEAU, 62000 ARRAS

Membre de la Compagnie Régionale des hauts de France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'AAE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AAE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par ... [*préciser l'organe compétent*].

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ARRAS, le 27/05/2026

Le commissaire aux comptes

2G AUDIT

Germain GLORIAN.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	136 628	82 958	53 670	58 276
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	500	500		500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400		400	400
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	137 528	83 458	54 070	59 176
STOCKS ET EN-COURS				1 500
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				1 500
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 916	1 100	25 816	9 500
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	118 448		118 448	117 999
Charges constatées d'avance	423		423	421
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	307 902		307 902	337 882
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	453 689	1 100	452 589	467 302
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	591 217	84 558	506 659	526 478

SAS 2G AUDIT

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	372 718	350 730
Fonds propres statutaires	372 718	350 730
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	13 932	24 200
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	386 650	374 930
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 837	13 418
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	396 487	388 348
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédies	21 536	44 099
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	21 536	44 099
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 366	30 135
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	68 536	59 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 734	4 525
Produits constatés d'avance		300
TOTAL DETTES (IV)	88 636	94 031
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	506 659	526 478

SAS 2G AUDIT

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	7 510	6 650
Ventes de biens	674	719
Dont ventes de dons en nature	197	
Ventes de prestations de services	55 368	14 420
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	503 623	524 733
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 943	8 166
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 088
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	34 118	50 294
Autres produits	344	58
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	604 580	610 128
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	188 358	204 836
Aides financières	10 145	8 219
Impôts, taxes, et versements assimilés	488	4 759
Salaires	286 438	251 385
Cotisations sociales	81 195	73 029
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 918	14 861
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds déclinés	9 342	36 373
Autres charges	902	52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	591 787	593 516
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	12 793	16 612
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 640	2 213
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 640	2 213
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	500	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	500	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 140	2 213
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	13 932	18 825
Produits exceptionnels (V)		5 376
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		5 376
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	606 219	617 716
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	592 287	593 516
EXCÉDENT OU DÉFICIT	13 932	24 200
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	2 440	12 998
Bénévolat	61 979	48 641
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	64 418	61 639
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	2 440	12 998
Prestations en nature		
Personnel bénévole	61 979	48 641
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	64 418	61 639

SAS 2G AUDIT

I Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **506 658,92 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **13 932,22 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SAS 2G AUDIT

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'objet social de l'entité :

L'association a pour but d'apporter son soutien aux associations et plus particulièrement à celles agissant en faveur de la Jeunesse. Elle agit, soit par des secours individuels aux jeunes pour favoriser leur intégration dans ces Associations (dans la mesure où les fonds collectés le permettent), soit en apportant une aide pédagogique et technique sur le terrain auprès des responsables associatifs, et en menant des actions de formation pour les responsables, les usagers des structures et les volontaires en service civique.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'AAE du Pas de Calais intervient sur les 9 territoires du Département et fédère environ 714 associations en 2021, toutes différentes les unes des autres. Cela représente environ 1 000 associations suivies à l'année. Ces actions sont réalisées grâce à l'aide de 130 bénévoles sur les événements dont 30 très impliqués.

L'AAE est reconnue comme lieu de ressources auprès duquel toute personne ou toute association peut trouver une aide, un soutien, un accompagnement personnalisé et une orientation pour la mise en œuvre de projets associatifs.

L'AAE a également pour objectif de fédérer les associations du Pas de Calais, de créer du lien entre elles. Ses moyens d'actions sont la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques, la publication d'un bulletin, les conférences, l'organisation d'activités et de manifestations, etc. et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association. Les activités de l'association sont fondées sur une démarche d'éducation populaire.

L'AAE du Pas de Calais aide les associations dans leurs démarches de constitution de dossiers de demandes de subvention et les accompagne dans leurs relations avec les institutions : Conseil Départemental, Etat, Conseil Régional, Municipalités, etc.

L'AAE émet aux différentes institutions des avis sur les propositions de subvention en tenant compte des diverses activités, sans procéder elle-même à une quelconque répartition.

L'AAE apporte son soutien aux associations ou autre structure œuvrant dans les champs de la jeunesse, de la citoyenneté, de la solidarité, du sport et de la culture.

Les moyens mis en œuvre :

L'association travaille en étroite collaboration avec les associations de son réseau afin d'aider et soutenir les actions éducatives bénévoles dans les quartiers, et dans les villages au travers de 5 pôles :

- Elle accompagne à la création d'une association, au développement d'un projet, à la recherche de financement, à la rédaction de projet.
- Elle met en place des actions participatives en faveur des jeunes.
- Elle aide financièrement les jeunes afin qu'ils puissent s'engager dans une action personnelle ou associative.
- Elle met en place chaque année un programme de formation en adéquation aux besoins des territoires et des bénévoles.
- Elle aide les structures dans leurs démarches d'accueil de jeune en service civique.
- Elle organise des rencontres "Mobil'Asso" qui permettent de favoriser la prise de parole des habitants et leur implication dans les projets de leur quartier ou de leur village.
- Elle développe des outils comme la Boîte à Asso qui permet de mutualiser le matériel, les compétences mais aussi les formations avec les associations du territoire et enfin, la possibilité de faire appel à un chargé de communication

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec ;

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 07/07/2023

- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Comparabilité et continuité d'exploitation

SAS 2G AUDIT

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Image fidèle
- Régularité et sincérité

L'entreprise a appliqué pour l'exercice ouvert en 2025 les dispositions du nouveau règlement ANC n° 2023-03 du 07/07/2023.

Les principaux changements sont :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique du transfert de charges
- Modification du plan des comptes
- Réduction du nombre de modèles des états financiers
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe des comptes

L'application du nouveau règlement obligatoire pour les exercices ouverts en 2025 constitue un changement de méthode comptable.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	Néant
Bureaux	Néant
Agencements	10 ans
Mobilier	1 à 10 ans
Travaux	Néant
Matériel et outillage	
Matériel	3 à 5 ans
Outillage	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	Néant
Brevets	Néant
Autres	Néant

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association a souscrit 10 parts sociales lors de la création de la SARL SCIC "La Rat perché" pour un montant de 500€. Cette participation est de 7,14 %. L'association a provisionné à 100 % les titres soit 500 € car la société SARL SCIC est en liquidation judiciaire depuis le 5/12/2025.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **ASSOCIATION ACTION EDUCATIVE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Les incidences sur les comptes à l'ouverture de l'exercice du changement de mode de présentation au 01/01/2025 sont :

- Les remboursements de formation s'élèvent à 6668,26 € et étaient auparavant comptabilisés en transferts de charges
- Les quote parts de subventions d'investissements s'élèvent à 3577,86 € et ne sont plus comptabilisés en produits exceptionnels mais en exploitation.

SAS 2G AUDIT

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	29 251	4 403		33 654
Autres immobilisations corporelles	98 165	4 809		102 974
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	500			500
Créances rattachées à des participations				
Titres Immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400			400
TOTAL	128 316	9 212		137 528

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			15 830	4 094		19 924
Autres immobilisations corporelles			53 309	9 724		63 033
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			69 140	13 818		82 958

SAS 2G AUDIT

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations		500		500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés		1 100		1 100
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL		1 600		1 600

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				400
Autres immo. financières	400			
Clients douteux	1 100		1 100	
Autres créances clients	25 816	25 816		
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	3 473	3 473		
Divers	113 942	113 942		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	32	32		
Charges constatées d'avance	423	423		
TOTAL	146 187	144 687	1 100	400
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance		
Charges constatées d'avance	423	
TOTAL	423	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	350 730		21 988		372 718
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	24 200		13 932	24 200	13 932
TOTAL	374 930		35 920	24 200	386 650
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	13 418			3 581	9 837
Provisions réglementées					
TOTAL	13 418			3 581	9 837
TOTAL GÉNÉRAL	388 348		35 920	27 781	396 487

Le résultat 2024 a été affecté en fonds associatifs pour 21987.84 € et en apport affecté non utilisé pour 2212.5€.

SAS 2G AUDIT

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
CABBALR - Je prépare mon avenir	5 521		5 521				
DRAJES - Accueil de stagiaire	2 000		2 000				
CABBALR - Acteurs dans ma cité	9 000		9 000				
CARSAT	4 000		4 000				
REGION - Les ambassadeurs	10 000		5 987			4 013	
DEPARTEMENT - CPOM	3 790						
DEPARTEMENT - Participation citoyenne			6 857			6 857	
Maison et cité			2 485			2 485	
TOTAL	34 311		35 850			13 355	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
Don association ensemble et solidaire	7 576	2 213	3 820			5 968	
Live nation festi dons	150					150	
Don asso Ablain Rythmix	2 062					2 062	
TOTAL	9 788	2 213	3 820			8 180	
TOTAL GÉNÉRAL	44 099	2 213	39 670			21 535	

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 366	18 366		
Personnel et comptes rattachés	34 634	34 634		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	30 238	30 238		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et ass. milés	3 664	3 664		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 734	1 734		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	88 636	88 636		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Tableau des subventions d'investissement

Subvention d'investissement brut	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Subvention CAF Camion				
Subvention CAF Mobil Asso				
Subvention CAF Achat de matériel				
TOTAL				

Le solde à l'ouverture des quote parts de subvention d'investissement affectés à des biens s'élevait à 16 493,23 € au 31/12/2024.

La quote part en produit 2025 est de 3577,86 €

Le solde à la clôture des quote parts de subvention d'investissement affecté à des biens s'élève à 20 071,09 € au 31/12/2025.

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 591	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	33 634	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	14 269	
État - Charges à payer	1 217	
TOTAL	52 711	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Formation et asp - Produits à recevoir	3 473	
Etat - Produits à recevoir	113 942	Subvention
Clients Factures à établir	6 059	
TOTAL	123 474	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	5 269	
Afférents aux services autres		
TOTAL	5 269	

Contributions volontaires en nature

Convention d'occupation de locaux

Suivant convention en date du 28 novembre 2025, le Conseil Départemental met à disposition de l'association des bureaux. L'association dispose de l'usage à titre gratuit de locaux d'une surface de 69,28 mètres carrés situés à l'étage de la Maison des sports. La valeur locative des locaux occupés est estimée à 1 403,53 € par an. Le montant des coûts de fonctionnement pris en charge par le département sont estimés à 1 036,22 € par an.

Bénévolat

Il a été procédé à la valorisation du temps consacré par les bénévoles aux actions de l'association durant l'année 2025, telles que :

- Les animations : le nombre d'heures total valorisé est de 98 heures. Le bénévolat est valorisé pour 1 455,30 euros ;
- Les organisations événements : le nombre d'heures total valorisé est de 2 021 heures. Le bénévolat est valorisé pour 30 011,85 euros ;
- Les commissions d'aide départementale du Pas de Calais : le nombre d'heures total valorisé est de 502 heures. Le bénévolat est valorisé pour 7 447,28 euros ;
- La visite asso : le nombre d'heures total valorisé est de 89 heures. Le bénévolat est valorisé pour 1 314,23 euros ;

- L'administration : le nombre d'heures total valorisé est de 1 257 heures. Le bénévolat est valorisé pour 18 661,25 euros ;
- Les formations : le nombre d'heures total valorisé est de 122 heures. Le bénévolat est valorisé pour 1 811,70 euros.
- L'IA bAse : le nombre d'heures total valorisé est de 86 heures. Le bénévolat est valorisé pour 1 277,10 euros.

Les heures de bénévolat sont valorisées au taux du SMIC horaire de 11.88 € applicable en 2025, majoré d'un taux moyen de charges sociales de 25 %.

Le bénévolat total est valorisé pour un montant de 61 978,70 euros.

Abandon de frais de bénévolat :

Certains bénévoles ont abandonné les remboursements de ses frais de déplacements (enregistré en 625100). Cet abandon s'élève à 2 943 € et est comptabilisé en 754120 en 2025.

SAS 2G AUDIT

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

L'information relative à la rémunération des "3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés" (article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006), n'est pas communiquée car elle reviendrait à divulguer une information individuelle à caractère confidentiel.

SAS 2G AUDIT

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	10
Cadres et Ingénieurs	1
TOTAL	11

SAS 2G AUDIT

